



En direct avec la CNRACL
Flash d'info
du groupe des élu-e-s CGT
n° 20



Décembre 2014

Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : fdsp@cgt.fr - Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : com@cgt.fr

**Bonne année de lutte et de succès
pour les régimes solidaires
de retraite par répartition
à prestation définie !**

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Ludovic Degraeve ; Jean-Luc Gibelin ;
Cécile Marchand ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ;
Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

Un vote utile

Ce sont 220128 voix dans le collège « Actifs » et 125149 voix dans le collège « Retraité-e-s » qui se sont portées sur les listes présentées par la CGT lors des élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL. La CGT est confirmée comme première organisation syndicale dans notre caisse de retraite. C'est un point d'appui indéniable pour le système de retraite solidaire par répartition à prestation définie.

L'analyse des résultats par département sera utile à faire en rapport au déploiement concret réalisé auprès des électrices et électeurs actif-ve-s et retraité-e-s.

La CGT est particulièrement attachée au vote pour le renouvellement du CA de la CNRACL. Notre organisation est pour le vote à l'urne, la réalité démontre d'ailleurs que le passage au vote par correspondance s'est accompagné d'un recul grave de la participation.

La publication tardive des textes fin juillet et fin septembre par le ministère a gravement handicapé le bon fonctionnement de ce scrutin. Cela a engendré de nombreux dysfonctionnements qui ont encore augmenté l'abstention pour ce vote. C'est une véritable opération de sabotage que le ministère a mené ; en effet, le conseil d'administration avait proposé un calendrier tenable et sérieux avec une publication des textes réglementaires en début de premier semestre 2014.

Le groupe des administratrices et administrateurs CGT au conseil d'administration de la CNRACL sera le porte parole des actif-ve-s et des retraité-e-s. Il sera attentif à la défense de leurs intérêts. Il défendra ce régime de retraite des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière. N'hésitez pas à les contacter. Sollicitez les pour des initiatives de formation, de réflexion et de lutte pour notre caisse de retraite. Elles et ils seront des défenseurs des situations individuelles complexes et sensibles. Vous pouvez compter sur elles et eux !

Sommaire de la lettre CNRACL aux actifs

Dans les actualités, il y a un article démontrant l'intérêt de communiquer les coordonnées courriel pour rester en contact avec la caisse.

Il y a aussi une information sur l'évolution du taux de cotisation qui sera au 1er janvier de 9.46%.

Le focus est sur les évolutions du cumul emploi retraite pour lequel il y a régulièrement beaucoup de questions et qui est largement modifié en raison de la mise en œuvre de la réforme de 2014.

Enfin, il y a la confirmation des années de naissance qui ont reçu un relevé de situation individuelle (RIS) c'est-à-dire né-e-s en 1964, 1969, 1974, 1979 et ceux ayant reçu une estimation indicative globale (EIS) pour les années 1954, 1958 et 1959.

Commission de la Réglementation.

Les services gestionnaires ont soumis aux tutelles des propositions de modifications du Code des pensions civiles et militaires afin de mettre en conformité certaines dispositions issues des derniers textes relevant des réformes de retraite et d'en simplifier d'autres.

Pour les **auxiliaires de puériculture affectées en crèches hospitalières**, sujet abordé à chaque commission de la réglementation depuis plus de 18 mois... La problématique reste la même, à savoir un silence assourdissant de la part des représentant-e-s des ministères. Les administrateur-trice-s Cgt rappellent que derrière ce dossier, il y a des êtres humains qui restent dans l'incertitude quant à leur position administrative, avec des impacts forts quant à leur date de départ en retraite et sur le montant de leur pension. Un point de désaccord perdure quant aux changements d'interprétation de ces situations par la Caisse et par les tutelles. En effet, selon les renseignements indiqués par l'employeur, le dossier n'est pas traité de manière équitable. Une fois encore, les représentant-e-s des tutelles indiquent ne pas avoir de réponse consolidée sur ce sujet, puisque toujours en cours d'examens par les différentes directions concernées (DSS, DB, DGAFP, DGOS) ... Les tutelles considèrent que la Caisse doit poursuivre sa gestion actuelle...

Pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP), le décret 91-970 fixe les conditions de la prise en compte **de la prime de feu**. A l'issue des négociations préalables à ce décret, l'esprit du texte prévoyait une sur-cotisation de 1,80% pour permettre aux pompiers demandant une liquidation de retraite de pouvoir bénéficier de l'indice fictif prévu par arrêté du 26 avril 2010. Cette sur-cotisation devait s'arrêter en mai 2003 par arrêté du Conseil d'Etat. Après de multiples relances par la CGT, cet arrêté n'a jamais vu le jour. Or, de fait, les différentes réformes des retraites ont modifié le mode calcul pour la liquidation de pension passant d'un nombre d'annuités (37,5 ans) à une durée d'assurance en trimestres (166 trimestres). Aucune modification de ce décret n'a été élaborée, alors que ce texte aurait permis de suivre les différentes réformes impactant fortement les pensions des SPP. Pour exemple, un sapeur-pompier ayant cotisé une totalité de 180 trimestres, dont 166 en qualité de SPP se voit imposer une proratisation sur l'ensemble de la carrière amputant ainsi sa pension de plus de 200€.

Les administrateur-trice-s CGT demandent l'annulation de cette sur-cotisation de 1,80%, la modification du décret concernant l'application de la proratisation sur les trimestres cotisés pour calculer la durée d'assurance et non plus sur la totalité de la carrière.

La bonification des 1/5 :

Les SPP bénéficient d'une bonification prévue à l'article 15 II 2° du décret N° 2003-1306. L'assiette de cotisation est calculée à partir de l'indice de traitement (IT) et de la prime de feu. Lors de la liquidation, le calcul est basé sur l'indice de traitement (IT) et non sur l'indice fictif (IT + prime de feu). L'augmentation progressive de la durée de cotisations passant de 55 à 57 ans prévue dans la réforme Ayrault (réforme des retraites 2014) lèse les SPP. Ces professionnels auront alors cotisé entre 7 et 9 ans, alors qu'actuellement le décret prévoit seulement une prise en compte de 5 ans maximum de bonification.

Les administrateur-trices CGT réclament la suppression de cette cotisation ou alors la prise en compte réelle des années cotisées et la prise en compte de la bonification sur l'indice fictif (IT + prime de feu), puisque la loi de 2004 reconnaît le caractère dangereux du métier de sapeurs pompiers.

Concernant **les personnels des réseaux souterrains en égouts**, lors du Conseil d'administration du 26 septembre 2014, les administrateur-trice-s CGT avaient demandé aux Services gestionnaires de définir les modalités d'un dispositif applicable au 1er janvier 2015, à savoir :

- maintenir les droits de ces agents effectuant au moins 800 heures annuelles de travail sous terre,
- faire évoluer la situation pour les agents réalisant moins de 800 heures sous terre par an.

A ce jour, le dispositif proposé est le suivant : « En application des délibérations des 9 juin 1958 et 28 mars 2003, les fonctionnaires doivent exercer leurs fonctions sous terre dans le cadre d'un réseau souterrain des égouts homologué par le Conseil d'administration de la CNRACL, pour au moins la moitié de la durée légale de travail applicable aux agents de l'Etat, soit 17 h 30 hebdomadaires ou 800 heures en moyenne annuelle de temps travaillé. Aussi une activité exercée majoritairement sous terre (soit de 800 heures à 1600 heures), amène à retenir un an de services dans les réseaux.

Le service gestionnaire propose de compléter ce dispositif en y insérant deux nouveaux seuils.

Pour les agents réalisant plus de 800 heures sous terre : confirmer le dispositif en vigueur actuellement (délibérations de 1958 et 2003).

Pour les agents effectuant moins de 800 heures sous terre :

- entre un tiers temps et un mi-temps (soit de 529 heures à 800 heures) retenir 6 mois de services dans les réseaux
- entre un quart temps et un tiers temps (soit de 400 heures à 529 heures), retenir 4 mois de services dans les réseaux.

Considérer que la condition de services accomplis « de manière consécutive » est remplie lorsque l'agent a effectué de manière ininterrompue, les années de service équivalentes à cette période de six ans.

Par ailleurs, le service gestionnaire préconise :

- une entrée en vigueur de la délibération à compter du 1er janvier 2015
- applicable aux services accomplis à compter du 1er avril 2015. »

Pour les administrateur-trice-s CGT, si cette proposition de délibération peut être considérée comme une avancée pour les collègues qui travaillent dans ces services, ils estiment pour autant que ce dossier n'est pas clos. La CGT reviendra à la charge pour obtenir la disparition de la notion « d'heures passées dans les réseaux », notion qui n'existe pas dans le décret.

Les administrateur-trice-s CGT décrivent une fois de plus aux tutelles les conditions dans lesquelles ces agents remplissent leurs missions, et les conséquences sur leur santé et leur espérance de vie à la retraite.

Les administrateur-trice-s CGT signalent que les avancées sur ce dossier ont pu être obtenues grâce à l'interaction avec les agents de ces services, qui ont amené nombre d'explications et d'arguments pour obtenir gain de cause.

Pour d'autres problématiques, il faudrait que les agents concernés agissent de même, via leurs syndicats.

Commission développement et partenariat

Partenariat Hospitalier

Une nouvelle convention 2015-2017 est élaborée par la CNRACL incluant un partenariat Hospitalier signé par la FHF.

Partenariat avec les CDG

Le remplissage des Comptes Individuels Retraites s'élève à 77,6% des CIR complets. Les administrateurs-trice-s CGT relèvent la problématique du remplissage partiel de ces comptes sachant que la CNRACL a participé financièrement à cette obligation du remplissage des comptes.

Un plan d'action va être élaboré pour fiabiliser les CIR sur les nouvelles conventions CDG 2015-2107 Les administrateurs-trice-s CGT demandent qu'un écrit soit envoyé à tous les employeurs territoriaux et hospitaliers sur leur obligation réglementaire d'alimenter les CIR. Pour rappel « C'est bien le dernier employeur qui doit remplir, modifier les comptes individuels retraite ».

Nous exigeons que la fiabilisation des comptes soit de plus de 90% sinon le droit à l'information prévu par la loi ne peut être appliqué. En effet il est impératif que le CIR soit correctement rempli pour permettre aux affiliés de demander et de voir aboutir une demande EIR (Entretien Individuel Retraite). A compter de février 2015, les affiliés auront la possibilité de contrôler leur CIR, cela permettra de relever les anomalies et de demander à l'employeur d'effectuer les modifications.

Les Prêts aux collectivités

L'enveloppe de 6M d'euros est reconduite pour année 2015. Il s'agit de prêt d'un montant maximum de 1 M d'euros limité à 30% de l'opération avec un taux d'intérêt à 0% et sans frais de dossier ; la durée de remboursement varie de 5 à 25 ans

Maintien des conditions d'éligibilité (thème et taux) 3 critères prioritaires et 3 nouveaux critères :

- Accueil de jour, accueil temporaire et accueil des personnes désorientées (Alzheimer)
- Nombre de lits / critères : 20% (au minimum) de l'ensemble des lits concernés par les travaux
- 80% des agents de l'établissement affiliés à la CNRACL
- Consultation des instances représentatives
- Indication du prix de journée prévisionnel et tarif hébergement moyen départemental
- Habilitation à l'aide sociale et Conventionnement à l'assurance maladie

Vacances et handicap

Proposition d'expérimentation pour 2015

Le service gestionnaire propose d'ouvrir le programme SENIORS EN VACANCES aux retraité-e-s CNRACL en situation de handicap moteur, visuel, auditif et mental

Avantages du dispositif :

- concerne les personnes âgées de plus de 55 ans ainsi que les aidants
- aide financière ANCV versée :

- aux personnes en situation de handicap, non imposables - aux aidants (imposables ou non)

Les administrateur-trice-s CGT approuvent cette mesure. Nous serons vigilants lors du bilan, afin que cette mesure soit proposée à un grand nombre de retraités. Nous demandons aux syndiqués et aux UFR de faire connaître cette mesure.

Cohabitation intergénérationnelle

Cet objectif a pour but de faciliter l'hébergement de jeunes étudiants par des retraités du régime et donc le maintien du retraité à son domicile en offrant une présence rassurante et permettant une relation sociale. Ce dispositif a été lancé en partenariat avec 3 associations pour les retraités demeurant près des centres universitaires de Lyon, Caen et Bordeaux.

La perspective pour 2015 est d'étendre le dispositif à l'ensemble du réseau de Cohabitation solidaire intergénérationnelle (COSI). Ce réseau est pionnier dans le logement solidaire, il est composé de 27 associations réparties sur le territoire national et en Guadeloupe.

Nous demandons que cette mesure soit diffusée très largement par les syndiqués-e-s.

En guise de bilan du mandat !

« Dans le cadre du mandat passé, j'ai pu me rendre compte comment la CGT, forte du rapport de force donné par les agents lors des élections, a pu faire remonter les problématiques des agents des deux fonctions publiques. A chaque commission de la réglementation, la CGT, souvent seule, a démontré tous les effets néfastes pour les agents et pour la caisse, des diverses réformes passées. La façon dont nous avons pu faire, « bouger », à chaque intervention, les lignes des autres OS, des tutelles, du service gestionnaire, (voir lettres électroniques), le fait de ne jamais laisser tomber un "dossier", certains remontant sur plusieurs années, nos demandes fortes pour que les agents soient traités équitablement, qu'ils soient d'une grande ou petite collectivité, montre l'intérêt pour les agents, que la CGT soit présente en force dans ce CA.

Le groupe CGT du CA m'a impressionné par la "force" de travail produit, la cohérence de nos revendications, la technicité de chacun-e sur les divers dossiers de chaque commission...

Le fait de rendre compte à chaque CA, à tous les agents de nos fonctions publiques, de notre activité via la lettre électronique, est aussi une force pour que le groupe avance et évalue les difficultés pour faire bouger les choses. C'est là que l'on peut se sentir fier d'appartenir à notre organisation, où l'on parle de la vraie vie des agents, de la réalité du terrain et où l'on montre que nos revendications, quoi qu'en disent certains, sont loin d'être utopiques et qu'elles sont tout à fait réalisables pour notre caisse, au bénéfice des agents, et des employeurs...

Le mandat qui arrive sera certainement aussi passionnant pour nous, pour continuer à faire entendre la voix des agents qui sont sur le terrain, »

Aldo.

« Notre mandat à la CNRACL a été dense pour faire entendre la voix de la CGT, face aux nombreuses réformes des retraites aggravant les pensions des retraité-e-s et pénalisant surtout le niveau des pensions des femmes. A la commission invalidité prévention, la CGT a obtenu que PRORISQ devienne obligatoire lorsqu'une collectivité ou un établissement demande une subvention du FNP, avec l'avis consultatif au préalable des organes paritaires (CT, CTE, CHSCT). Les assureurs ne font désormais plus partie du comité scientifique et technique du FNP ce qui, pour la CGT, posait un réel problème d'éthique.

La reconnaissance de la prime de feu pour la mise à disposition des sapeurs pompiers a été restituée pour le calcul de pension, mais il reste beaucoup à faire sur la problématique de la bonification des 1/5, la sur-cotisation de la prime de feux, le mode de calcul des retraites faisant perdre plus de 200€ aux pompiers.

La CNRACL n'est plus une caisse de retraite mais bien une caisse qui gère la carrière des agents, les réparations dues aux invalidités et aux paiements des pensions. Nous avons également fortement contribué aux traitements de nombreux dossiers très complexes retraites et invalidités des affiliés.

Les revendications prioritaires de la CGT sont de maintenir le niveau des pensions et de garantir la reconnaissance de la catégorie active dans la FPT et la FPH ; effectivement la catégorie active est attaquée de toutes parts « après les aides soignantes, les aides puéricultrices, les égoutiers et maintenant les sapeurs pompiers, les brancardiers... », c'est bien une attaque pour la destruction de la reconnaissance de la pénibilité dans la FPT et FPH et la dégradation des niveaux de pensions que nous allons combattre pour défendre les intérêts des affilié-e-s.

Ludo

« Très impliquée avec les camarades du groupe CGT, c'est dans la commission du Fonds d'action sociale (FAS) que j'ai porté les revendications des retraité-e-s. La revalorisation du plafond des aides portée de 1500 euros à 1700 euros est une avancée significative de ce mandat. La parole CGT a aussi permis d'élever le débat qu'il s'agisse des effets pervers des réformes 2010 et 2014, de la loi sur la « perte d'autonomie », du niveau de l'aide sociale indispensable au mieux vivre des retraité-e-s les plus démunis-e-s. La relève est assurée pour que soit enfin levé le blocage de la délibération portant sur la revalorisation du barème des aides (plafonds et planchers) Bon courage aux nouveaux administrateur-ice-s CGT élu-e-s. »

Colette.

Commission Invalidité et prévention (CIP)

Plusieurs points abordés lors de cette commission :

- **Suivi du Conseil scientifique et technique (CST)** : les administrateur-trice-s CGT ont demandé la publication d'un guide sur les problématiques des fumées d'incendie lors des opérations menées par les sapeurs-pompier. En effet, cette thématique est portée par la CGT depuis plusieurs années, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors d'un CST. Le CST a validé l'élaboration de ce guide, qui doit être mis à disposition des agents concernés.

- En ce qui concerne **les demandes de subventions** pour des démarches de prévention ainsi que les conventions pour les actions de prévention en réseaux, les administrateur-trice-s CGT ont demandé d'intégrer le comité d'engagement qui valide ces fonds. Pour plus d'efficacité, il nous semble important d'associer les administrateur-trice-s qui représentent les personnels afin de construire des démarches de prévention les plus complètes possibles et d'éviter de subventionner des démarches quasi identiques. Au vu du travail effectué depuis plusieurs années par le fonds national de prévention (FNP), il semble indispensable à la CGT de regarder de près les actions de prévention qui ont fonctionné ou non, de valoriser celles qui ont eu des retombées positives afin qu'elles soient utilisées par le plus grand nombre de collectivités ou d'hôpitaux. Pour la CGT, ces subventions sont issues des cotisations des affilié-e-s, il est indispensable que les administrateur-trice-s soient davantage associé-e-s. Les administrateur-trice-s CGT souhaitent que les syndicats les informent le plus tôt possible de toute demande de subvention élaborée par les collectivités et les établissements hospitaliers, afin de suivre au plus près ces dossiers.

- **Sur les manifestations (colloques, salons, ...)**, les administrateur-trice-s CGT ont aussi demandé à être associé-e-s au choix des manifestations, au calendrier, et aux actions présentées par le FNP et/ou la CNRACL, puisque une partie du financement provient de la Caisse, donc des cotisations des affilié-e-s et les administrateur-trice-s ont donc un droit de regard.

- **Sur les livrables** (supports de communication, plaquettes, articles,...), la CGT estime nécessaire que la CIP soit associée à la relecture et aux choix de supports pour éviter erreurs et ou manquements. Pour exemple, le guide « Rythme, temps et organisation du travail dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière », il est évoqué un cycle annuel pour la FPH alors qu'il existe la notion de cycles de travail, et n'est aucunement fait référence au temps de travail des SPP.

- **Par rapport à Prorisq**, si les administrateur-trice-s CGT se félicitent de l'augmentation du nombre d'établissements et de collectivités utilisateurs, ils/elles continuent d'exiger des tutelles de rendre obligatoire cette utilisation. La CGT déplore l'externalisation de ce logiciel, elle réclame que les services de la caisse gère ce logiciel, et recrute le nombre d'agents nécessaires pour le fonctionnement et le suivi de Prorisq.

A plusieurs reprises, les administrateur-trice-s CGT ont émis le souhait d'être davantage acteurs de la CIP, en participant, notamment, aux comités d'engagement du FNP. L'installation du nouveau CA, suite aux élections, sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur le fonctionnement de la CIP.

En guise de bilan du mandat !

« Au terme du mandat accompli, le bilan est très positif en terme de place et rôle tenus par la CGT. Nous avons bien été le groupe incontournable dans le travail des commissions. Les représentant-e-s des ministères de tutelles sont attentifs à nos interventions. Nous avons imposé le respect de notre place aux employeurs. Nous avons obtenu de bons résultats sur les dossiers individuels que nous avons portés. Le défi est important pour faire encore mieux dans le prochain mandat 2015/2020. »

Jean-luc.

La commission du Fonds d'Action Sociale

Situation du Fonds en cette fin d'année 2014.

	2013	2014
Suivi des aides ménagères :	16 631	16 362
Le soutien aux retraités en situation de fragilité :	147 280	140 838
Demandes reçues	2013	2014
Aide santé	61 425	59 163 - 3,7 %
Aide énergie	53 586	51 103 - 4,6 %
Aides secours exceptionnel	2 386	2 148 - 10,0 %

On constate encore une baisse des demandes qui provient essentiellement de la méconnaissance de leurs droits par les retraité-e-s et par le blocage de la revalorisation des planchers/plafonds depuis 2 ans.

Alors que les besoins augmentent, le budget 2014 du FAS ne sera pas consommé complètement et sera donc récupéré dans le budget général de la CNRACL ; nous rappelons que le fonds d'action sociale est financé par les cotisations finançant notre régime de retraite.

Mise en place de « l'inter-régime » entre les régimes de retraite. Bilan de la mise en œuvre :

Recours aux évaluateurs des CARSAT: Aquitaine, Languedoc Roussillon, Normandie, Centre Ouest, Bourgogne Franche Comté, Midi Pyrénées, Auvergne, Rhône Alpes,

« Ateliers du bien vieillir » : information et participation des retraités d'Aquitaine, du Languedoc Roussillon et Bourgogne Franche Comté, Normandie, Centre Ouest, partielle pour Île de France et Midi Pyrénées.

2 autres CARSAT : Île de France (2ème partie), Bretagne, mise en œuvre fin 2014, couverture totale du territoire d'ici à fin 2015

Propositions d'enveloppes 2015

Les « ateliers » : Il est proposé d'arrêter pour 2015 une enveloppe de 700 000 €. En effet, une subvention moyenne de 45 000 € appliquée à 14 CARSAT opérationnelles avant fin 2015 nécessiterait environ 630 000 €.

Une information concernant les montants des subventions accordées doit être adressée aux CARSAT en tout début d'année.

La communication sur le « bien vieillir ». A titre prévisionnel, il est proposé de reconduire pour 2015 l'enveloppe 2014 soit 20 000 €. Au vu de la campagne menée sur le « bien vieillir » qui ramène les questions de santé des retraités uniquement à la responsabilité de la génétique et de leurs modes de vie (manque d'activité physique, addictions etc...), nous ne pouvons accepter que cette campagne ne prenne pas en compte la conséquence de la vie au travail sur la santé des retraités ; nous rappelons notre revendication sur le suivi médical post- professionnel et la reconnaissance d'une santé parfois très abîmée par le travail.

Nous précisons que cette enveloppe ne doit pas être un bon à tirer, mais bien un budget à utiliser après avis du Conseil sur les actions de communication. Après notre intervention à la commission la délibération votée par le Conseil d'Administration devient : «- d'examiner au cas par cas les actions de communication sur le bien vieillir susceptible d'être réalisées en 2015 »

La voix de la CGT a été prise en compte, les résultats des dernières élections, confirmant la première place de notre organisation, n'y sont pas étrangers.

Stages 2015 formations organisée par la CNRACL

« formation Retraite »

à Bordeaux aux dates suivantes :

du 18 au 21 mai

du 1er au 4 juin

du 22 au 25 juin

du 15 au 18 septembre

du 21 au 24 septembre

du 5 au 8 octobre

« Commissions de réforme »

auront lieu à :

Clermont Ferrand les 27 et 28 mai

Bordeaux les 9 et 10 juin

Strasbourg les 23 et 24 juin

Paris les 15 et 16 décembre

Marseille les 22 et 23 septembre

Caen les 6 et 7 octobre.

Nous signalons à la caisse les problèmes rencontrés par les agents pour poser des demandes de congés pour formation syndicale, des employeurs refusant les demandes car la CNRACL n'est pas un organisme reconnu de formation. Une session supplémentaire sera organisée dans le Nord Pas-de-Calais, suite à notre demande.

Les fédérations vont intervenir auprès de la DGCL et de la DGOS pour régler ces problèmes

RAPPEL : Les demandes pour participer à ces stages doivent impérativement être formulées auprès des CSD et USD qui transmettront les demandes aux fédérations.

Commission des Comptes

L'année 2014 s'est finalement déroulée sans que le CA n'ait voté de budget administratif de fonctionnement. Cela s'est tout de même bien passé.... La COG (Convention d'objectif et de gestion) devant être présentée lors d'un conseil extraordinaire en février 2015, le budget 2015 devrait être voté à cette occasion.

Les modalités des pénalités imposées en cas de retard de versement des cotisations ont été revues. Elles seront plus progressives et comparables à celles du régime général.

La sélection des institutions bancaires susceptibles de faire des prêts à la CNRACL pour les insuffisances de trésorerie a été faite. Il y aura trois institutions différentes.

En guise de bilan du mandat !

« La CGT et les comptes pourraient faire l'objet d'une fable mais mon propos n'est pas là !

Lors de ce 1^{er} mandat au sein du conseil d'administration de la CNRACL, la commission des comptes fut pour moi la découverte d'un autre monde... que les militants CGT n'ont pas l'habitude de côtoyer. Et pourtant, notre organisation syndicale s'est battue afin que la COG (Convention d'Objectif et de Gestion) proposée ne soit pas votée en l'état. Il est bon de rappeler que notre régime de retraite est financièrement excédentaire puisque les recettes (cotisations et contributions) sont supérieures aux dépenses (versements des retraites). C'est au nom de la solidarité que notre caisse verse une participation importante au titre de la compensation vers d'autres régimes de retraites en grande difficulté qui engendrent un certain déséquilibre de la trésorerie.

Aussi, c'est avec beaucoup de vigilance que le groupe CGT sera toujours attentif aux prochains votes des budgets qui pourraient mettre en difficulté les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux ainsi que le service public. » Monique

« Ayant remplacé une camarade partie en retraite, j'ai intégré un groupe d'administrateur-trice-s CGT combatif. Cette expérience militante me permet de mesurer concrètement les choix réalisés en matière de retraite par les gouvernements successifs, à savoir des décisions guidées par l'économie au détriment de l'être humain. Les élu-e-s CGT se font un devoir de rappeler les conséquences des réformes sur la vie quotidienne de nos collègues. Les élu-e-s CGT démontrent aussi, notamment à chaque commission de l'invalidité et de la prévention, les liens entre conditions de travail, pénibilité, usure professionnelle, état de santé des professionnel-le-s et dégradation de la prise en charge du public, augmentation des situations d'invalidité, des accidents de service... Pour le mandat à venir, nous devons continuer à être porte-parole des réalités rencontrées par les agents, mais aussi force de propositions pour imposer d'autres choix. » Cécile.